

→ Une Fête de l'Adoration à Notre-Dame ←

SELON une pieuse coutume, les dames de l'Adoration diurne de Notre-Dame, qui secondent si bien le zèle de leur dévoué directeur, solennisent au jour de l'Adoration, les fêtes qui ont été célébrées au début de la semaine. Ainsi, mercredi, 23 mars, jour où le Très Saint Sacrement devait être exposé dans la jolie chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur, les adoratrices avaient comme un écho de la belle fête de saint Joseph.

A 4 heures de l'après-midi, de nombreux fidèles prenaient place dans la chapelle, et la foule augmentant toujours, les jubés eux-mêmes se remplirent bientôt.

Le Rvd. P. Hébert, l'éloquent prédicateur de la station du carême, dévoila avec feu, à ses auditeurs attentifs, tout ce que renferme de grand et d'admirable la Très Sainte Eucharistie....

Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas de publier au moins quelques extraits de cette instruction.

Pendant la bénédiction du Très Saint Sacrement, le chœur fit entendre le *Sanctus* et le *Benedictus* de Kallinoda, dont l'audition avait tant charmé les fidèles, le 8 mars au soir, du grand salut de l'Union de Prières.

Une de nos jeunes choristes chanta ensuite l'*Ave Maria* de Panozka, lequel fut suivi de l'*Ecce Fidelis* de Mendelsohn. Le *Tantum* de Rossini fut ensuite exécuté par un chœur puissant.

Quand, après une cérémonie si touchante, le prêtre éleva l'ostensoir au-dessus des têtes inclinées dans une profonde adoration, le doux Jésus dut sentir son divin cœur consolé ; Il répandit sans doute des torrents de bénédictions sur chacun de ceux qui étaient venus lui offrir, ainsi qu'à son Père nourricier, un tribut de louange, de respect et d'amour.

La Messe mensuelle à l'intention des Abonnés du "Petit Messager" sera célébrée le Jeudi, 19 Mai, à 6 heures, dans la Chapelle du Très Saint Sacrement.

IL RÈGNERA PAR SON DIVIN CŒUR ! Extrait des révélations de la B. Marguerite-Marie. — Un opuscule de 64 pages : chez M. de la Rousselière, 319, rue Sherbrooke, Montréal. . . . Prix : 2 cts.

Publié avec l'approbation de l'Ordinaire.